

**ALLOCATION PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OUVERTURE DE LA 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'AN 2003**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

***"SEIGNEUR, OUVRE-MOI MA POITRINE ET FACILITE MA MISSION ET
DENOUE UN NŒUD EN MA LANGUE AFIN QU'ILS COMPRENENT MES
PAROLES"***

**MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
MADAME ET MESSIEURS LES MINISTRES,
MES CHERS COLLEGUES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DU CORPS
DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES,
HONORABLES INVITES,
MESDAMES ET MESSIEURS,**

Aujourd'hui, nous procédons à l'ouverture de la 1^{ère} Session ordinaire de la 5^{ème} législature qui intervient après le récent renouvellement de l'Assemblée nationale, où sont représentées quatre formations politiques qui constituent l'actuelle majorité parlementaire avec la présence des femmes pour la première fois dans l'histoire politique de notre pays.

À cet égard, je suis particulièrement heureux de constater que nous avons franchi une étape importante car nous ne figurons plus sur la liste très restreinte des pays n'ayant pas de femmes au sein de leur Parlement.

Il est certain qu'une plus grande participation des femmes djiboutiennes à la prise de décisions ne peut que contribuer positivement au développement de notre pays.

L'Assemblée nationale a déjà adopté des lois allant dans ce sens, telles la Stratégie pour l'Intégration de la Femme Djiboutienne dans le Développement, le Code de la Famille, l'institution d'un système de quota dans les fonctions électives ainsi que dans l'administration de l'Etat.

Elle a également ratifié la Convention Internationale contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Et leur présence, aujourd'hui, au Parlement traduit la volonté politique des autorités djiboutiennes de donner à la femme la place qui a toujours été la sienne au sein de la société.

Mes Chers Collègues,

Au cours des deux mois qui vont suivre, nous aurons à nous concerter, à échanger nos points de vue et à adopter des lois adaptées au développement et à l'amélioration du bien-être social de nos concitoyens.

En effet, pour légiférer dans des conditions optimales de succès le parlementaire doit avant tout développer le dialogue avec la population qu'il représente mais aussi, avec le Gouvernement qu'il est censé conseiller et le relayer sur le terrain.

Les lois que le Parlement vote s'imposent à tous. Il est tout à fait naturel que le Parlementaire comprenne les attentes et les aspirations de la population en ouvrant le Parlement au citoyen et en expliquant ce qu'il fait et ce que font les membres du Gouvernement.

Ce sont là quelques missions du parlementaire qui doivent être constamment gardées à l'esprit si nous voulons faire face aux changements attendus dans une gouvernance nouvelle qui fasse plus de place à la primauté des règles de droit, à la transparence et à l'obligation pour tous de rendre compte de leur responsabilité.

Renforcer le fonctionnement de notre Etat fondé sur un système démocratique, faire reculer la pauvreté chez nous, participer à l'édification d'une nouvelle Afrique dynamique ou encore s'insérer dans le processus de la mondialisation afin d'en tirer les avantages tout en limitant les effets négatifs, constituent quelques-uns des grands défis que notre pays doit relever.

Je suis persuadé que la majorité parlementaire actuelle que constituent les quatre formations politiques élues sur un programme politique commun contribuera à renforcer le débat démocratique.

Le programme politique que nous avons soumis au verdict du peuple requiert, quant à sa réalisation, une étroite et franche collaboration entre les membres du Gouvernement et les Députés.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, il est nécessaire de promouvoir d'avantage une culture de dialogue, de concertation et de travail au sein de l'Assemblée nationale et d'avoir une vision commune de nos responsabilités et de la stratégie à adopter pour réussir la réalisation de ce programme et ce, en parfaite harmonie avec le Gouvernement.

Il nous appartiendra donc de nous interroger sur les rôles et les responsabilités du Député.

Cette question peut paraître simple ou même simpliste pour certains, mais pourtant ce sont les réponses à cette question qui nous orienteront dans nos actions, tout au long de notre mandat.

Nous savons que chacun d'entre nous, bien qu'appartenant à un groupe ethnique ou politique et élu dans une région géographique déterminée, est avant tout le Représentant de la Nation.

De ce fait, nous devons agir et parler au nom de l'intérêt général et non au nom d'une fraction tribale.

Ce principe fondamental doit être clairement affiché dans toutes nos activités, si nous voulons que l'ensemble des Djiboutiens nous perçoivent comme leurs véritables Représentants.

Nous les parlementaires, du fait de notre mandat, devons être en mesure de comprendre et d'analyser les enjeux en cours et d'être capables d'orienter efficacement la politique nationale, afin qu'elle réponde au mieux aux besoins de notre société.

En dehors de nos activités à l'Assemblée nationale, nous devons consacrer une partie importante de notre temps au travail de proximité sur le terrain, auprès de la population. Sinon comment pouvons-nous être à son écoute et nous faire l'écho de ses préoccupations ?

Le Parlement vote les lois et à ce titre il détient le pouvoir de contrôle sur l'action Gouvernementale. L'exercice de ce pouvoir exige de notre part une connaissance approfondie de la situation socio-économique, des institutions et de l'arsenal juridique de notre pays, mais également du reste du monde.

C'est pour cette raison que les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale doivent exercer pleinement leur rôle de conseil et d'appui, afin que nous soyons en mesure de nous acquitter convenablement de cette responsabilité.

Il est tout à fait évident que l'Assemblée nationale ne puisse exercer tout son rôle que si les Députés bénéficient des conditions de travail adéquates et, croyez-moi, j'accorderai une attention particulière à ce sujet.

Dans cette perspective, nous avons initié une série de nouvelles actions visant à une meilleure efficacité de l'exercice de la fonction parlementaire.

Ainsi, la construction des nouveaux locaux pour notre institution, la mise en œuvre d'un programme de renforcement de nos capacités institutionnelles ou encore la question du genre sont d'ores et déjà à l'ordre du jour.

Je saisis cet instant solennel pour remercier le Président de la République, **Son Excellence M. ISMAÏL OMAR GUELLEH**, pour l'intérêt constant qu'il témoigne à l'endroit de l'Assemblée nationale et particulièrement pour son souci permanent de la doter d'un siège convenable digne de son rang et de sa place au sein des Institutions de l'Etat.

Assurément, toutes ces actions vont, j'en suis convaincu, concourir à la revalorisation de la fonction de Député et à conforter sa crédibilité.

En effet, ce qui distingue les parlements de certaines démocraties à d'autres, ce sont les habilités développées par ceux-ci pour mieux utiliser les pouvoirs que leur confèrent leurs constitutions respectives. C'est pourquoi, nous préférons adapter les rôles des Députés aux mutations de la fonction de contrôle et d'un possible regain de la fonction législative.

Notre Assemblée, pour ne pas rester en marge de ces mutations, doit relever ces défis en profitant de la présence des femmes parlementaires et des représentants de quatre formations politiques qui constituent la majorité parlementaire.

Cette majorité parlementaire, de par sa pluralité, ne manquera pas de rehausser le niveau des débats et la qualité des travaux législatifs.

C'est ce qui me fait dire que, ne souffrant d'aucun complexe, elle doit fonctionner à plein régime.

L'amélioration des règles de fonctionnement en vue de les adapter à la réalité est un autre sujet qui sera très prochainement mise en étude. À cet effet, ma première proposition sera d'accorder plus de temps au travail des parlementaires, en allongeant la durée des sessions ordinaires.

Mesdames et Messieurs,

Durant plus de trois semaines, la situation internationale était dominée par la guerre en Irak.

Fidèle à notre position politique, position exprimée par notre Président de la République, **Son Excellence ISMAÏL OMAR GUELLEH**, qui a fait une nette distinction entre le terrorisme international et la guerre en Irak, nous affirmons que nous sommes au côté des Etats-Unis pour la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, comme nous sommes tout autant contre la guerre en Irak.

À l'heure actuelle, la situation désespérée de ce peuple frère livré à lui-même nous interpelle tous.

Nous appelons la Communauté internationale à agir rapidement pour faire cesser la souffrance du peuple Irakien, à éviter que s'installe une situation chaotique qui risque de devenir incontrôlable si un pouvoir central qui puisse assurer la sécurité des biens et des citoyens n'est pas installé le plus rapidement possible.

Nous demandons également que l'indépendance nationale de l'Irak soit respectée et que son unité et son intégrité territoriale soient préservées dans le cadre du strict respect du droit international et sous la supervision des Nations Unies.

« Applaudissements »

Mesdames et Messieurs,

Je fonde, enfin, l'espoir de voir notre Assemblée disposer de tous les moyens nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, et les Députés de bénéficier des conditions satisfaisantes pour accomplir leur mandat.

« *Applaudissements* »

Aussi, je déclare ouverte la 1^{ère} session ordinaire de la 5^{ème} législature de l'année 2003. Je vous remercie de votre très aimable attention. Merci beaucoup ».